

Henri Longeot (1917-2010)

Quelques mots en hommage à un militant

Henri Longeot, président d'honneur de l'Association Européenne pour l'Éducation Technologique (AEET), est décédé le 27 décembre 2010 à l'âge de 93 ans.

Henri Longeot est membre fondateur du parti socialiste unifié (PSU), chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques.

Henri Longeot, ingénieur des arts et métiers et ancien élève de la section B (dessin industriel) de l'École normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET), débute sa carrière à l'Éducation nationale comme chef de travaux pratiques de mécanique à l'École supérieure d'électrotechnique et de mécanique de Nancy. Il est inspecteur général honoraire des sciences et techniques industrielles lorsqu'il prend sa retraite en 1986.

Henri Longeot est président d'honneur de l'Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET). Il en fut le président de 1986 à 1987 et de 1995 à 1997 et dirigea à ce titre la revue *L'enseignement technique* (Ignace Rak, 2005).

Entre 1983 et 1984, Henri Longeot est membre, en tant qu'inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, de la « *Commission permanente de réflexion sur l'enseignement de la technologie* » (COPRET 1) dont le ministre en confie la responsabilité à Lucien Géminard. Le rapport de cette Commission (Levrat René, 1992) inspire les programmes de technologie mis en place en 1985 au collège. Henri Longeot sera également auditionné, au nom de l'Association des Professeurs de technologie de l'Enseignement Public (APTEP) par la COPRET 2, présidée par Michel Combarous, dont les travaux se terminent en 1986 et mettent en débat des objectifs pour le lycée. Henri Longeot fait partie des hommes qui, comme Fernand Canonge ou Lucien Géminard, ont contribué à construire l'enseignement technique. Il a notamment participé aux réflexions sur la notion de projet en technologie (Alain Crindal, 2001).

En complément des éléments biographiques sur son action d'homme politique, disponibles sur WikiPédia et sur la notice en libre accès du dictionnaire « Maitron », les extraits *infra* des chapitres 10 et 11 de la thèse de Christian Hamon (2012) permettent de resituer une partie de l'action d'Henri Longeot dans le contexte des années 1980. Celles-ci s'achèvent dans une situation économique contrastée marquée par la fin du taylorisme et le développement des nouvelles technologies. Cette période charnière, pour l'éducation technologique au collège et l'enseignement de la technologie industrielle au lycée et dans les classes préparatoires aux grandes écoles, est marquée par l'évolution rapide des technologies, électronique, informatique, automatique, qui provoque des bouleversements majeurs, notamment dans l'industrie mécanique avec le développement sans précédent des unités de production automatisée. Les questions et les propositions qui apparaissent dans les quelques lignes qui suivent sont encore aujourd'hui d'actualité. Y transparait notamment une constante chez les responsables de l'enseignement technique : faire reconnaître l'enseignement technologique comme un enseignement de culture générale.

Des enseignements techniques aux sciences de l'ingénieur. Analyse didactique et historique du processus de disciplinarisation depuis la Libération (Christian Hamon, 2012).
Extraits :

... / ...

10. 1979-1984, l'intégration de la technologie au lycée – Le paradigme des systèmes automatisés

... / ...

10.2.2. Des poursuites d'études par des voies diversifiées témoignent des hiérarchies au sein de l'enseignement technologique

La réforme de la classe de seconde est l'occasion pour l'inspecteur général de l'Éducation nationale Henri Longeot (1980)¹ de dresser un état des lieux de l'enseignement technologique. L'inventaire des poursuites d'études rendues possibles par les formations technologiques dispensées dans les lycées techniques après la classe de seconde permet d'établir une hiérarchie entre les trois voies qui mènent au baccalauréat technique (série E), aux six baccalauréats de techniciens de génies industriels² et aux trente quatre brevets de techniciens à dominante industrielle ou du secteur du bâtiment.

La série E du baccalauréat de l'enseignement du second degré, que Henri Longeot nomme « *série science et technique* » comporte un enseignement de mathématique et de physique-chimie identique à la série C. Le baccalauréat E ouvre donc toutes les portes de l'enseignement supérieur. Mais sa « *solide formation technologique (théorique et pratique)* » prédestine les élèves aux Arts et Métiers (ENSAM), à l'ENSET ou aux classes préparatoires technologiques T. Cette voie de l'enseignement général reste donc celle qui sélectionne l'élite de l'enseignement technologique. Elle permet également l'accès à des formations universitaires spécialisées telles que le Diplôme universitaire de technologie (DUT), la maîtrise de sciences et technique ou la maîtrise de technologie.

La possession d'un brevet de technicien (BT), dont la finalité est avant tout professionnelle, limite la poursuite d'étude immédiate au BTS (annexe 10-10)³.

Les poursuites d'étude après les baccalauréats de techniciens (BTn) sont également orientées principalement vers les brevets de techniciens supérieurs (BTS) (annexe 10-11)⁴. Les portes des IUT pour préparer un DUT (annexe 10-12)⁵ leur sont également ouvertes. La possession du BTS (ou du DUT) permet de se présenter à un concours réservé à l'entrée de l'ENSET (sections B3 fabrications mécaniques et B4 génie électrique)⁶. Pour les

¹ Longeot Henri (1980). Rentrée 1981 : de nouvelles classes de seconde. Orientation et enseignement. *L'ingénieur et le technicien de l'enseignement technique*, 226, 15-20.

² Génie mécanique : F1, construction mécanique et F 10, microtechnique. Génie électrique : F2, électronique et F 3, électrotechnique. Génie civil : F4, génie civil et F9, équipement technique du bâtiment.

³ Poursuite d'étude pour les titulaires d'un brevet de technicien (BT) vers les brevets de technicien supérieur (BTS) de spécialité équivalente.

⁴ Annexe 10 : liste des poursuites d'étude pour les titulaires d'un baccalauréat de technicien (BTn) industriel vers les brevets de technicien supérieur (BTS) de spécialité équivalente.

⁵ Annexe 10 : poursuite d'étude pour les titulaires d'un baccalauréat de technicien (BTn) vers les diplômes universitaires de technologie (DUT) de spécialité équivalente.

⁶ Arrêté du 10 décembre 1980. BO n° 2 du 15 janvier 1981, p. 71. Recrutement à l'ENSET (section B3 et B4) de candidats titulaires du diplôme universitaire de technologie ou du brevet de technicien supérieur.

élèves les moins solides, les BTS et les DUT ouvrent les portes du cycle préparatoire au CAPET (cf. 9.4.3) ou des Écoles normales nationales d'apprentissages (ENNA) pour devenir professeur de lycée d'enseignement professionnel (LEP). Les meilleurs élèves titulaires du BTn se dirigent vers les classes préparatoires technologiques TA qui leur sont réservées et qui mènent à l'ENSAM, à l'ENSET et aux grandes écoles (annexe 10-13)⁷. En 1979, les élèves issus des classes préparatoires technologiques TA se présentent aux concours des grandes écoles pour la première fois. Vingt places⁸ leur sont réservées au concours d'entrée à l'ENSAM contre sept cents pour les élèves issus des classes préparatoires T. La hiérarchie est maintenue.

... / ...

10.4.2. L'impact des nouveaux programmes sur l'offre éditoriale de manuels scolaires

L'avènement, qui semble proche, d'une technologie pour tous se reflète dans l'offre éditoriale de manuels scolaires⁹. En effet, jusqu'au milieu des années 1970 il est courant que les ouvrages s'adressent indistinctement aux élèves des collèges d'enseignement technique, des lycées techniques, des écoles d'apprentissage, des cours professionnels et des cours de promotion sociale (Abdon Castell et André Dupont, 1975a, 1975b, 1976)¹⁰. Ce principe est remis en cause à partir de 1981 par les principaux éditeurs (Dunod, Foucher, Nathan) lorsqu'un « *enseignement moderne de la technologie est proposé aux jeunes entrant en seconde de détermination* » (Roger Philippe, 1981)¹¹. À l'occasion de ces changements, deux nouveaux éditeurs, Nathan et Éducalivre, entrent dans le monde fermé de l'édition technique. La séparation entre l'enseignement dispensé dans les lycées d'enseignement professionnel et les lycées techniques devient nette. La création des options technologie et technologie spécialisée en seconde ainsi que la parution des nouveaux programmes de technologie du baccalauréat E favorisent la parution de nouveaux ouvrages spécialisés pour ces classes. C'est l'occasion pour certains ténors de l'enseignement technologique de s'emparer des préfaces pour promouvoir la technologie.

Dunod frappe un grand coup. Il sort six manuels en trois ans, dont une nouvelle collection dirigée par deux inspecteurs généraux (Henri Longeot et Laurent Jourdan). Ces ouvrages couvrent l'éventail des enseignements de technologie industrielle au lycée. Il s'agit de manuels de technologie¹² et d'automatisme¹³ destinés aux classes de seconde,

Instruction n° I/80-U-1007 du 10 novembre 1980. BO n° 42 du 27 novembre 1980, p. 3341. Concours d'admission à l'ENSET – session 1981.

⁷ Annexe 10 : liste des établissements où existent des classes préparatoires technologiques TA destinées aux titulaires d'un baccalauréat de technicien (BTn).

⁸ Arrêté du 9 avril 1979. BO n° 19 du 10 mai 1979, p. 1114. Nombre de places mises en 1979 au concours portant sur les programmes des classes préparatoires scientifiques (option technologique T) et des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques de type TA pour l'admission en première année du cycle de formation d'ingénieur de l'École normale supérieure d'Arts et Métiers.

⁹ Cette partie fait référence aux manuels scolaires parus entre 1981 et 1985. Si cela peut sembler hors du champ de la période du présent chapitre (1979-1984), il n'en demeure pas moins que les manuels dont il est question font référence aux programmes de 1981 et 1982. La prochaine évolution aura lieu en 1986.

¹⁰ Castell Abdon, Dupont André (1975a). *Technologie professionnelle générale. Profession de la mécanique. Enseignements technologiques – formation continue. Premier livre*. Paris : Desforges.

¹¹ Philippe Roger (1981). *Préface*. In Christian Merlaud et Jean Ozbolt (1981). *Technologie et dessin de construction – 2^e nouveaux programmes*. Paris : Nathan/Techniques industrielles.

¹² Bentz B., Bresdani J., Cayol J.-C., Jourdan L., Neveu P., Perrin J., Sinibaldi F. (1981). *Technologie industrielle, options technologiques, classes de seconde (Collection H. Longeot et L. Jourdan)*. Paris : Dunod.

ainsi que de quatre manuels, deux d'automatisme¹⁴ et deux de construction¹⁵ et d'exercices¹⁶, en direction des classes de première et de terminale (baccalauréat E, F et post-baccalauréat). Cet ensemble est complété en 1985¹⁷ par un nouvel ouvrage traitant de fabrication industrielle. Dans l'un d'entre eux, Henri Longeot (1981)¹⁸ explique le bénéfice que peut procurer aux élèves une :

« ... formation, basée sur une pédagogie centrée sur l'action', dans laquelle la réflexion et les acquisitions des connaissances et de savoir-faire sont motivées par elle, [qui] permettra à chacun d'eux d'acquérir des 'comportements' utiles dans la vie quelle que soit la voie choisie ».

... / ...

11. 1985-1990, le décloisonnement des spécialités des enseignements technologiques – Le paradigme des systèmes pluritechniques

... / ...

11.4.2. Le programme de 1989 du baccalauréat E

Suite au changement de majorité politique puis du gouvernement¹⁹, les programmes du baccalauréat E sont réécrits, un an après la parution des précédents, ce qui constitue une première. Le programme de 1989²⁰ reste similaire à celui de 1988. Seuls les horaires d'enseignement subissent une sérieuse diminution passant de douze heures à huit heures par semaine en première et de onze heures à huit heures par semaine en terminale. Cependant, malgré ces réductions importantes, les horaires hebdomadaires restent supérieurs de quatre heures à ceux des baccalauréats scientifiques des séries C et D. Les réductions introduites en 1989 vont moins loin que celles réclamées par l'AFDET par la voix de son président et inspecteur général Henri Longeot (1986)²¹. Celui-ci demande de

¹³ Degoulange F., Lemaitre R., Perrin J. (1982). *Automatismes classe de seconde « options technologies industrielles »*. GRAFCET - composants - fonctions logiques - schémas. Paris : Dunod.

¹⁴ Magniez M., Perrin J., Sinibaldi F. (1982). *Automatique industrielle classes de première et terminale (Collection H. Longeot et L. Jourdan)*. Paris : Dunod.

Degoulange F., Lemaitre R., Perrin J. (1983). *Automatismes classe de première et terminale - formation permanente. Fonctions logiques - GRAFCET - Gemma - Séquenceur - Automates programmables*. Paris : Dunod.

¹⁵ Astier R., Bresciani J., Coste R., Jourdan L., Neveu P., Perrone P., Rey G. (1982). *Construction industrielle. (Collection H. Longeot et L. Jourdan)*. Paris : Dunod.

¹⁶ Jourdan L., Perrin J., Bentz B., Cayol J.-C. (1981). *Technologie industrielle, exercices par étude de cas (Collection H. Longeot et L. Jourdan)*. Paris : Dunod.

¹⁷ Bentz B., Bernard Y., Bresciani J., Cayol J.-C., Chauvet E., Franchi J.-P., Jourdan L., Loffredo A., Neveu P., Royon J.-C. (1985). *Fabrications industrielles. (Collection H. Longeot et L. Jourdan)*. Paris : Dunod.

¹⁸ Longot Henri (1981). *Préface*. In B. Bentz et al. 1981, *op. cit.*

¹⁹ Lionel Jospin est nommé ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (du 12 mai 88 au 23-juin 88) et Robert Chapuis, secrétaire d'État de chargé de l'enseignement technique (du 12 mai 88 au 15 mai 1991).

²⁰ Arrêté du 2 août 1989. BO spécial n° 5 du 31 août 1989, p. 3. Horaires et programmes des enseignements technologiques des classes de première et terminale conduisant au baccalauréat de la série E.

²¹ Longeot Henri (1986). L'enseignement dans les lycées. Des propositions du ministère de l'Éducation nationale. *L'enseignement technique*, 132, 17-47.

ramener l'horaire de technologie à quatre heures en classe de première et à trois heures en terminale, l'AFDET estimant que la différence entre les séries

« ... crée une dissuasion évidente et limite, pour ce bac, le recrutement des élèves scientifiques se destinant à une carrière d'ingénieur ; lesquels se retrouvent avec une formation en sciences naturelles au lieu de recevoir une formation aux technologies nouvelles. » (p. 38).

On retrouve là une constante, exprimée dès la création du baccalauréat technique en 1946 (cf. § 5). Le poids des horaires des enseignements technologiques continue de peser de façon importante sur l'emploi du temps des élèves.

Le programme de technologie industrielle reprend les finalités et les objectifs généraux de celui de 1988, si ce n'est que les capacités terminales deviennent des compétences terminales. Robert Chapuis, secrétaire d'État chargé de l'enseignement technique, signe la préface de ce nouveau programme qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation des contenus. Il fait référence aux classes préparatoires technologiques T et T' et aux écoles d'ingénieurs. L'augmentation du nombre de bacheliers scientifiques est à l'ordre du jour. Il faut «... augmenter le nombre de jeunes aptes à suivre les formations technologiques supérieures et fournir à notre pays les techniciens supérieurs et les ingénieurs dont il a besoin. ».

... / ...

11.8.2. Un enseignement technologique à caractère plus scientifique, élément clé du processus de disciplinarisation

Les tendances au rapprochement de la technologie enseignée en collège et en seconde marquent la fin de la suprématie de la mécanique au profit d'un décloisonnement des enseignements technologiques industriels. Ce décloisonnement passe par l'adoption d'une méthode de représentation commune (SADT) aux deux principaux domaines du génie industriel (électrotechnique et mécanique) et provoque un élargissement du champ de connaissance proposé aux élèves. L'évolution vers un enseignement technologique à caractère plus scientifique que technique est rendu visible par l'abandon de l'usinage pratiqué jusque-là dans les ateliers pour la préparation du baccalauréat E. Dès lors, la création de l'option TSA disjointe de l'option productive née de la scission de l'option lourde de technologie et le baccalauréat E rénové apparaissent comme deux éléments clés du processus de disciplinarisation de l'enseignement de la technologie au lycée. Il en va de même pour l'instauration d'un large tronc commun dans les enseignements des différents baccalauréats technologiques. Les réductions d'horaires de onze heures à quatre heures en classe de seconde et de douze heures à huit heures en classes de première et de terminale participent également à cette évolution qui tend à rapprocher l'enseignement de la technologie d'un enseignement général. La revendication de l'AFDET (Longeot, 1986)²² à ce sujet ne trompe pas : « Il est indispensable de réduire de 4 heures l'enseignement technologique (ce qui donne 4 heures en première et 3 heures en terminale) ». Cette revendication s'accompagne de la volonté d'instaurer l'enseignement de la technologie pour tous en classes de seconde.

²² Longeot Henri (1986). L'enseignement dans les lycées. Des propositions du ministère de l'Éducation nationale. *L'Enseignement technique*, 132, 17-34.

11.8.3. Vers un enseignement de la technologie pour tous en classes de seconde ?

Avec la mise en place de la TSA, un enseignement de la technologie pour tous en classes de seconde est envisagé. L'AFDET propose « *de rendre obligatoire la formation technologie en seconde en prenant modèle sur l'option TSA ou l'option gestion* » (Longeot, 1986)²³. On retrouve cette volonté dans les propositions de la COPRET²⁴ : « *Compte tenu de la nécessité d'intégrer la dimension technique [...] dans la formation de tous les élèves, la commission recommande un enseignement obligatoire de la technologie en seconde* ». Ainsi, doté depuis peu d'un corps unique de professeurs certifiés, la satisfaction d'une telle demande consacrerait sans nul doute la technologie comme discipline scolaire pleine et entière.

Cependant, en 1991, l'implantation d'un enseignement technologique sur le modèle d'un enseignement général au lycée semble en échec. Les recommandations de Jean-Pierre Chevènement (1986)²⁵ ministre de l'Éducation nationale dans une lettre adressée à l'inspection générale, « *l'option TSA sera également implantée dans les lycées d'enseignement général* », ne sont toujours pas suivies d'effet. De la même manière, les propositions du Conseil national des programmes²⁶ qui préconise d'« *introduire dans tous les établissements l'option TSA d'ici à cinq ans* » ne seront pas concrétisées. Pourquoi ? Il semble que les raisons en soit multiples, coût des matériels (objets techniques, systèmes automatisés, appareils de métrologie...), besoin de locaux spécifiques (laboratoires), manque de professeurs, nombre d'heures de formation nécessaire et place dans les emplois du temps. L'année 1991 est cependant celle des « *propositions et décisions* »²⁷ : un nouveau lycée doit bientôt voir le jour.

²³ Longeot Henri (1986). *Op. cit.*

²⁴ Il s'agit de la deuxième COPRET (commission permanente de réflexion sur l'enseignement de la technologie) qui a siégé jusqu'au début 1986.

Levrat René (1992). *Technologie, textes de références*. Sèvres : CIEP.

²⁵ MEN. Ministère de l'Éducation nationale (1986). *Les lycées demain. Les nouveaux baccalauréats*. Paris : CNDP et le Livre de poche.

²⁶ Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (1991). *Quel lycée pour demain ? Propositions du Conseil national des programmes sur l'évolution du lycée*. Paris : CNDP et le Livre de poche.

²⁷ MEN. Ministère de l'Éducation nationale (1991). *Rénovation pédagogique des lycées Propositions et décisions. Conférence de presse du 22 avril et 25 juin 1991*. Direction des lycées et collèges. Direction de l'information et de la communication. Ministère de l'Éducation nationale.

Bibliographie

Crindal Alain (2001). *Enquête sur les figures de la démarche de projet en technologie*. Thèse de l'École Normale Supérieure de Cachan. Laboratoire Interuniversitaire de Recherche en Éducation Scientifique et Technologique (sous la direction de Jean-Louis Martinand). <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00136619>

Hamon Christian (2012). *Des enseignements techniques aux sciences de l'ingénieur. Analyse didactique et historique du processus de disciplinarisation depuis la Libération*. Thèse de l'Université Paris Descartes Sorbonne Paris Cité (sous la direction de Joël Lebeaume). <http://didacte.hamon.monsite-orange.fr/>

Henri Longeot - Wikipédia

Levrat René (1992). *Technologie, textes de références*. Sèvres : CIEP.

Dictionnaire biographie « Maitron » du mouvement ouvrier et du mouvement social. [LONGEOT Henri \[André, Emmanuel, Henri\] - Maitron](#)

Rak Ignace (2005). *Analyse des articles publiés dans la revue Technique Art Science (1946-1977). Les autres revues didactiques et pédagogiques de l'enseignement technique*. Mémoire de master : STEF, Ens Cachan. [http://perso.wanadoo.fr/techno-hadf/edu/1-college_fr_1985_2000/HADF_1-17 Les revues de l enseignement technique et de l education technologique.doc](http://perso.wanadoo.fr/techno-hadf/edu/1-college_fr_1985_2000/HADF_1-17_Les_revue_de_l_enseignement_technique_et_de_l_education_technologique.doc)

Sélection d'articles de revue

Longeot Henri (1980). Rentrée 1981 : de nouvelles classes de seconde. Orientation et enseignement. *L'ingénieur et le technicien de l'enseignement technique*, 226, 15-20.

Longeot Henri (1982). *Pour un collège démocratique*. in Louis Legrand. La documentation française, p. 63.

Longeot Henri (1986). L'enseignement dans les lycées. Des propositions du ministère de l'Éducation nationale. *L'enseignement technique*, 132, 17-47.

Longeot Henri (1988). La Formation des enseignants de l'enseignement technique. Actes des journées d'études des 12 et 13 octobre, Troye. *L'Enseignement technique*, 69-74.

Longeot Henri (1990). Table ronde autour de l'idée de projet in Technologie et projet. *Les Publications de Montlignon*, 1, 7-17.

Longeot Henri (1998). La formation professionnelle demain. Des objectifs ? Des problèmes ? Des mesures ? Des réformes ? *L'Enseignement technique*, 180, 4-5.

Longeot Henri (1999). Comment améliorer les formations techniques (technologiques et professionnelles). *L'Enseignement technique*, 183, 8-9.

Manuels scolaires

Longeot Henri, Jourdan Laurent (1981). *Technologie industrielle, options technologiques, classes de seconde*. Paris : Dunod.

Jourdan L., Perrin J., Bentz B., Cayol J.-C. (1981). *Technologie industrielle, exercices par étude de cas (Collection H. Longeot et L. Jourdan)*. Paris : Dunod.

Bentz B., Bresdani J., Cayol J.-C., Jourdan L., Neveu P., Perrin J., Sinibaldi F. (1981). *Technologie industrielle, options technologiques, classes de seconde* (Collection H. Longeot et L. Jourdan). Paris : Dunod.

Astier R., Bresciani J., Coste R., Jourdan L., Neveu P., Perrone P., Rey G (1982). *Construction industrielle*. (Collection H. Longeot et L. Jourdan). Paris : Dunod.

Magniez M., Perrin J., Sinibaldi F. (1982). *Automatique industrielle classes de première et terminale* (Collection H. Longeot et L. Jourdan). Paris : Dunod.

Bentz B., Bernard Y., Bresciani J., Cayol J.-C., Chauvet E., Franchi J.-P., Jourdan L., Loffredo A., Neveu P., Royon J.-C. (1985). *Fabrications industrielles*. (Collection H. Longeot et L. Jourdan). Paris : Dunod.

Autres

Longeot Henri (1977). Agrégation de génie mécanique [Texte imprimé] / rapport de Monsieur Henri Longeot. Ministère de l'éducation, Direction des personnels enseignants de lycées. Paris : Centre national de documentation pédagogique.

Longeot Henri (1983). *La formation technologique au niveau des collèges*. In Louis Legrand. Pour un collège démocratique, rapport au ministre de l'éducation nationale, p 63. Paris : La documentation française.

Liens vers d'autres sources relatives aux activités de Henri Longeot à l'Education nationale

GRAF Bretagne. Articles parus dans *L'enseignement technique* entre 1991 et 1999 :

<http://www.doc.gref-bretagne.com/noticesUnAuteur.php?nom=LONGEOT%20Henri&arrivePar=auteur-recherche>

Les Centres d'Education aux technologies Appropriées au Développement (CETAD):

<http://www.des.pf/index.php/les-cetad/129-les-etablissements-scolaires/cetad/presentation/292-un-peu-dhistoire>